



Vendredi 10 Oct.

Chère amie,

Quelle bonne nouvelle tu m'apportes.
Ta visite moi, - celle de votre retour.
Votre voyage que j'ai parlé en
égoïste. C'est que il ne me sem-
ble être par possible de profi-
ter tout le temps du plaisir de votre
amitié. Vous devez commencer
à en effet à avoir quelque travail,
et il est question de m'en avoir.
Je ai la mission d'élaborer de No-
me. Là, j'ai cru que j'ai pourrais
faire quelque chose.

Voulez-vous que je vienne d'ici
samedi, puisque vous avez

la possibilité de me demander
un jour?



J'ai d'assez bonnes nouvelles
de Florence. La mer ne semble
avoir été cette année très favo-
rable ni à mes parents, ni à sa
fille. Il n'y a que Thomas qui
soit tout à fait solide, gros
et lalé.

Bien affectueusement à
vous deux,

Jules-Louis

35⁴⁴ Rue Lafayette

Chronique des Tribunaux

Tapisseries turques

Au moment de la déclaration de guerre il y avait 40.000 colis provenant d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, qui étaient en souffrance, tant dans les gares que dans les entrepôts de douane du département de la Seine.

Le président du tribunal ayant rendu une ordonnance aux termes de laquelle il désignait M. Loyau comme administrateur séquestre de ces colis austro-boches, celui-ci fut amené à constater que l'un d'eux contenait vingt-neuf tapis turcs anciens de la plus grande valeur. Il avait été expédié au mois de février dernier par M. de Radisich, directeur du musée des arts décoratifs de Budapest, à un éditeur parisien, M. Émile Lévy, pour faire la reproduction en couleurs de ces objets d'art.

Au mois de septembre 1915, le président du tribunal autorisa la vente aux enchères publiques des vingt-neuf tapis, d'une valeur réelle de 1 million, et qui furent adjugés au prix de... 1,650 francs à l'éditeur parisien, aujourd'hui décédé.

Mais le procureur de la République ayant appris que la formalité substantielle des enchères n'avait pas été remplie, et que la vente publique avait revêtu simplement le caractère d'une vente amiable, en demandait hier la résolution.

Saisie de sa requête, la première chambre du tribunal, sous la présidence de M. Lesueur, y a fait droit en proclamant la nullité de l'adjudication.

Ces vingt-neuf tapisseries de grand prix ont été placées au musée des Gobelins. —
MARRÉAUX DELAVIGNE.